

Note du rapport annuel des transactions financières

31 décembre 2022



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'agent principal du Parti libéral du Canada

Rapport sur l'audit du rapport

Notre opinion

À notre avis, le rapport de transactions financières annuelles d'un parti enregistré (le rapport) du Parti libéral du Canada (le Parti) ci-joint pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 a été préparé, dans tous les aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière de l'article 432 de la Loi électorale du Canada et du formulaire prescrit publié par Élections Canada.

Notre audit

Le rapport du Parti contient les transactions financières annuelles du Parti pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et les notes complémentaires qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Parti conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du rapport au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Observations – Référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur la note 1 du rapport qui décrit le référentiel comptable. Le rapport a été préparé par l'agent principal du Parti (l'agent principal) pour satisfaire aux dispositions en matière d'information financière de l'article 432 de la Loi électorale du Canada. En conséquence, il est possible que l'information financière ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport n'est destiné qu'au Parti et au directeur général des élections. Nous n'assumons ni n'acceptons aucune responsabilité ou obligation envers un autre tiers à l'égard de ce rapport. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
99, Bank Street, bureau 710, Ottawa (Ontario) Canada K1P 1E4
Tél. : +1 613 237-3702, Téléc. : +1 613 237-3963, ca_ottawa_main_fax@pwc.com

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Responsabilités de l'agent principal et des responsables de la gouvernance à l'égard du rapport

L'agent principal est responsable de la préparation du rapport conformément aux dispositions en matière d'information financière de l'article 432 de la *Loi électorale du Canada* et au formulaire prescrit publié par Élections Canada, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Parti.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport, pris dans son ensemble, est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs du rapport prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Parti;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'agent principal, le cas échéant, de même que des informations afférentes fournies par ce dernier.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Comme l'exige l'article 435, alinéa 1 de la Loi électorale du Canada, nous spécifions qu'à notre avis, le rapport présente une image fidèle de l'information financière inscrite dans les livres comptables, lesquels ont été utilisés comme référence.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 22 juin 2023

Note du rapport annuel des transactions financières

Notes annexes

31 décembre 2022

Note 1

Le rapport annuel des transactions financières d'un parti enregistré a été préparé conformément aux dispositions de l'article 432 de la *Loi électorale du Canada* et au formulaire prescrit publié par Élections Canada.

Le rapport a été préparé afin de permettre à l'agent principal de répondre aux exigences de la *Loi électorale du Canada*. Son utilisation n'est destinée qu'à l'agent principal et au directeur général des élections. Par conséquent, les lecteurs sont avertis qu'il est possible que le rapport ne puisse pas se prêter à un autre usage. La *Loi électorale du Canada* exige que le rapport soit mis à la disposition du public pour examen.

L'Agence libérale fédérale du Canada

États financiers
31 décembre 2022



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de L'Agence libérale fédérale du Canada

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'Agence libérale fédérale du Canada (l'Agence) au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2022;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de l'Agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
99, Bank Street, bureau 710, Ottawa (Ontario) Canada K1P 1E4
Tél. : +1 613 237-3702, Téléc. : +1 613 237-3963, ca_ottawa_main_fax@pwc.com

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Agence.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Agence à cesser ses activités.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers S.C.L./S.E.N.C.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 22 juin 2023

L'Agence libérale fédérale du Canada

État de la situation financière

Au 31 décembre 2022

	2022	2021
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 283 209	9 500 427
Placements	2 275 726	-
Comptes débiteurs	1 004 076	21 487 389
Charges payées d'avance	505 541	322 096
	<u>7 068 552</u>	<u>31 309 912</u>
Immobilisations corporelles (note 3)	770 180	976 895
	<u>7 838 732</u>	<u>32 286 807</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Emprunts bancaires (note 4)	-	26 700 000
Comptes créditeurs et charges à payer (note 6)	2 506 598	1 610 202
Incitatif à la location reporté	149 529	149 529
	<u>2 656 127</u>	<u>28 459 731</u>
Incitatif à la location reporté	410 726	552 540
	<u>3 066 853</u>	<u>29 012 271</u>
Actif net		
Actifs non soumis à des restrictions	2 500 677	773 002
Actifs nets grevés d'une affectation interne (note 7)	2 271 202	2 501 534
	<u>4 771 879</u>	<u>3 274 536</u>
	<u>7 838 732</u>	<u>32 286 807</u>

Engagements (note 5)

Approuvé par le conseil d'administration,

_____, administrateur _____, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

L'Agence libérale fédérale du Canada

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

	2022	2021
	\$	\$
Produits		
Apports	14 975 795	18 090 226
Remises électorales	342 825	20 122 667
	<u>15 318 620</u>	<u>38 212 893</u>
Charges		
Publicité à la radio	-	1 045 630
Publicité télévisée	-	6 510 045
Publicité – autre (note 6)	342 954	7 932 939
Amortissement des immobilisations corporelles	216 982	181 224
Frais et intérêts bancaires	724 424	683 085
Collectes de fonds	2 578 480	3 137 309
Frais de bureau (note 6)	2 537 741	4 750 173
Sondages et recherche (note 6)	123 629	996 052
Services professionnels (note 6)	1 885 978	3 106 251
Salaires et avantages sociaux	5 049 850	7 420 566
Frais de déplacement et de réception	236 876	3 386 229
Autres charges, montant net (note 8)	124 363	231 763
	<u>13 821 277</u>	<u>39 381 266</u>
Produits (charges) pour l'exercice, montant net	<u>1 497 343</u>	<u>(1 168 373)</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

L'Agence libérale fédérale du Canada

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

			<u>2022</u>	<u>2021</u>
	Actifs non soumis à des restrictions \$	Actifs nets grevés d'une affectation interne \$ (note 7)	Total \$	Total \$
Actif net à l'ouverture de l'exercice	773 002	2 501 534	3 274 536	4 442 909
Produits (charges) pour l'exercice, montant net	1 497 343	-	1 497 343	(1 168 373)
Virements sortants (entrants)	230 332	(230 332)	-	-
Actif net à la clôture de l'exercice	<u>2 500 677</u>	<u>2 271 202</u>	<u>4 771 879</u>	<u>3 274 536</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

L'Agence libérale fédérale du Canada

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

	2022 \$	2021 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités opérationnelles		
Produits (charges) pour l'exercice, montant net	1 497 343	(1 168 373)
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	216 982	181 224
Amortissement de l'incitatif à la location	(141 815)	(121 431)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	20 483 313	(19 927 347)
Charges payées d'avance	(183 445)	(13 784)
Comptes créditeurs et charges à payer	896 396	(1 111 931)
	<u>22 768 774</u>	<u>(22 161 642)</u>
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	(10 266)	(409 847)
Achat de placements	(2 527 328)	-
Perte nette latente sur les placements	193 736	-
Perte nette réalisée sur les placements	57 866	-
	<u>(2 285 992)</u>	<u>(409 847)</u>
Activités de financement		
Augmentation des emprunts bancaires	-	30 000 000
Remboursement d'emprunts bancaires	(26 700 000)	(3 300 000)
	<u>(26 700 000)</u>	<u>26 700 000</u>
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(6 217 218)	4 128 511
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>9 500 427</u>	<u>5 371 916</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>3 283 209</u>	<u>9 500 427</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

L'Agence libérale fédérale du Canada

Notes annexes

31 décembre 2022

1 Nature des activités

Le Parti libéral du Canada (le Parti) est un parti enregistré au sens de l'article 2(1) de la Loi électorale du Canada. L'Agence libérale fédérale du Canada (l'Agence), agent principal du Parti, est responsable de l'ensemble des questions contractuelles et commerciales.

2 Résumé des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges pour chaque période de présentation de l'information financière. Les éléments importants faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent notamment les remboursements électoraux. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse, des dépôts auprès des banques et d'autres placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Placements

Les placements sont évalués à la juste valeur en fonction des cours du marché. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres revenus.

Constatation des produits

L'Agence utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au moment où ils sont reçus.

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services, à l'exception du travail bénévole, sont constatés à la juste valeur. Sauf lorsque la Loi électorale du Canada l'exige, la valeur du travail bénévole n'est pas constatée dans les états financiers.

L'Agence libérale fédérale du Canada

Notes annexes

31 décembre 2022

Les frais de participation aux congrès et aux assemblées générales annuelles sont comptabilisés au cours de l'exercice durant lequel le congrès a lieu.

Les remboursements électoraux sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les élections ont lieu si le montant à recevoir peut être estimé de manière raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. L'Agence a comptabilisé les produits tirés des remboursements électoraux selon l'interprétation que fait la direction de la législation applicable de la Loi électorale du Canada. Les montants réclamés doivent être vérifiés et acceptés par Élections Canada avant qu'ils puissent être recouvrés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement inscrites au coût et amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Bâtiments	20 ans
Matériel d'imprimerie	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique et logiciel	3 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Incitatif à la location

Les incitatifs reçus pour la location de bureaux sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location à titre de réduction des frais de bureau.

3 Immobilisations corporelles

	2022		2021	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$	Montant net \$
Bâtiments	210 077	(125 814)	84 263	77 728
Matériel d'imprimerie	28 661	(20 821)	7 840	13 068
Mobilier et agencements	846 939	(731 994)	114 945	145 804
Matériel informatique et logiciel	612 705	(602 461)	10 244	30 682
Améliorations locatives	1 394 288	(841 400)	552 888	709 613
	<u>3 092 670</u>	<u>(2 322 490)</u>	<u>770 180</u>	<u>976 895</u>

Au 31 décembre 2021, le coût et l'amortissement cumulé se sont établis respectivement à 3 332 462 \$ et à 2 355 567 \$. Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été cédées pour un coût de 250 058 \$ et un amortissement cumulé de 250 058 \$.

L'Agence libérale fédérale du Canada

Notes annexes

31 décembre 2022

4 Emprunts bancaires et lignes de crédit

Au 31 décembre 2022, les emprunts bancaires à vue s'établissaient à néant (26 700 000\$ en 2021) et avaient été contractés auprès de diverses banques à charte canadiennes, au taux préférentiel des banques majoré de 6,45 % (2,45 % en 2021). Les emprunts sont garantis par une sûreté générale et les remboursements d'Élections Canada.

L'Agence a des lignes de crédit allant jusqu'à 6 000 000 \$, portant intérêt à un taux annuel correspondant au taux préférentiel des banques de 6,45 % au 31 décembre 2022 (2,45 % en 2021) et payables à vue. Au 31 décembre 2022, l'Agence n'avait prélevé aucun montant sur ces facilités (néant en 2021). Les lignes de crédit sont garanties par une sûreté générale.

5 Engagements

Les paiements minimaux futurs exigibles en vertu des contrats de location et d'autres engagements importants s'établissent comme suit :

	\$
Exercice clos le 31 décembre 2023	2 356 047
2024	2 231 747
2025	2 059 559
2026	1 772 722
2027	7 888
Par la suite	néant

L'Agence a des engagements de 1 023 950 \$ en cas d'élection. En date du 31 décembre 2022, elle avait également des engagements de néant(383 226 \$ en 2021) liés à des activités provinciales.

6 Transactions entre parties liées

L'Agence a retenu les services d'une entreprise privée liée à un membre du Conseil national d'administration du Parti pour un total de 1 677 347 \$ (9 734 961 \$ en 2021). Un montant de 190 430 \$ (239 396 \$ en 2021) est comptabilisé dans les comptes créditeurs et charges à payer.

Ces transactions avec des parties liées ont été comptabilisées à leur valeur d'échange, laquelle correspond au montant convenu par les deux parties à la transaction.

L'Agence libérale fédérale du Canada

Notes annexes

31 décembre 2022

7 Actifs nets grevés d'une affectation interne

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration a grevé d'une affectation interne des actifs nets aux fins suivantes :

	2022 \$	2021 \$
Fonds de roulement soumis à des restrictions	908 481	1 000 614
Fonds soumis à des restrictions des futures campagnes	1 362 721	1 500 920
	<u>2 271 202</u>	<u>2 501 534</u>

8 Autres charges, montant net

Les autres charges, montant net, pour l'exercice se composent comme suit :

	2022 \$	2021 \$
Perte nette latente sur les placements	193 736	-
Perte nette réalisée sur les placements	57 866	-
Produits d'intérêts	(86 573)	(25 365)
Virements entrants	(121 136)	(367 476)
Virements sortants	129 240	878 152
Autres	(48 770)	(253 548)
	<u>124 363</u>	<u>231 763</u>

9 Instruments financiers

L'Agence évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les comptes débiteurs. Les actifs financiers ultérieurement comptabilisés à la juste valeur comprennent les placements. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les emprunts bancaires, ainsi que les comptes créditeurs et charges à payer.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Agence est exposée au risque de liquidité du fait principalement de ses emprunts bancaires et de ses comptes créditeurs et charges à payer. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comblent une part importante des besoins de liquidités de l'Agence. L'Agence dispose également de lignes de crédit, tel qu'il est indiqué à la note 4. En date du 31 décembre 2022, la totalité des lignes de crédit était disponible.

L'Agence libérale fédérale du Canada

Notes annexes

31 décembre 2022

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux instruments financiers susceptibles d'exposer l'Agence au risque de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les comptes débiteurs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Agence sont conservés auprès de grandes institutions financières. L'Agence considère donc le risque de non-exécution lié à ces instruments comme étant faible. Les créances clients sont généralement exigibles dans un délai de 30 à 90 jours. Il n'y a aucune créance client ayant plus d'un an à courir.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Agence est exposée au risque de taux d'intérêt de par ses emprunts bancaires et ses lignes de crédit (note 4).

10 Présentation des chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin d'être conformes avec la présentation adoptée pour l'exercice considéré.